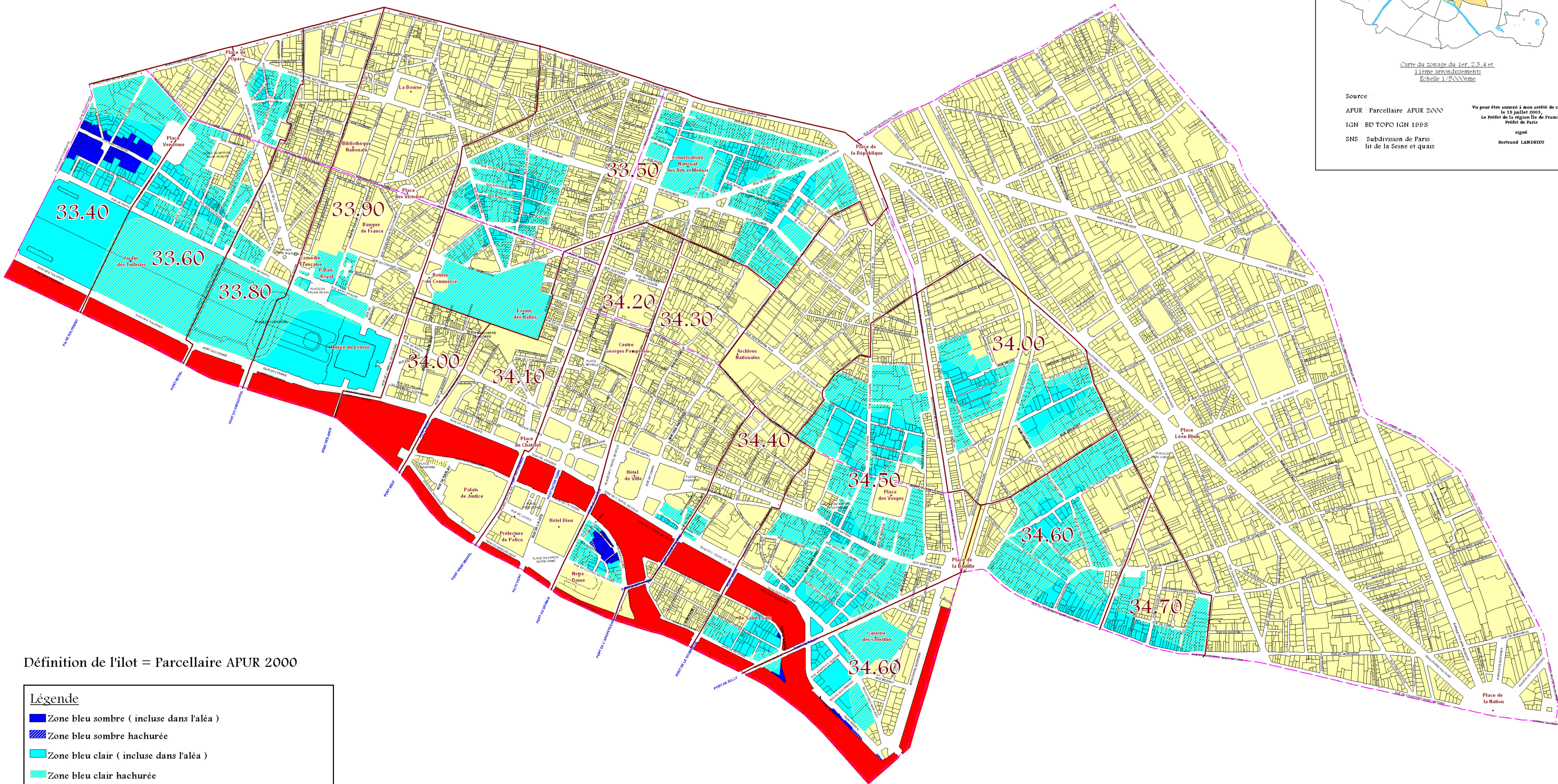


Carte du zonage du 1er, 2, 3, 4 et 11<sup>ème</sup> arrondissements  
Echelle 1/5000ème

Source :  
APUR : Parcellaire APUR 2000  
IGN : BD TOPO IGN 1998  
SNS : Subdivision de Paris  
lit de la Seine et quais

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour  
le 15 juillet 2005,  
Le Préfet de la région Ile de France  
Préfet de Paris  
Signé  
Bertrand LANDRIEU



Définition de l'îlot = Parcellaire APUR 2000

**Légende**

- Zone bleu sombre ( incluse dans l'aléa )
- Zone bleu sombre hachurée
- Zone bleu clair ( incluse dans l'aléa )
- Zone bleu clair hachurée
- Zone rouge

34.50 PHEC en m suivant le nivellement général de la France (dit IGN 69) et limites des casiers qui leur sont associés

Limites de parcelles ( situation Décembre 1998 )

Limites d'arrondissements